



CC¹ Usse et Rhône – Réunion publique

Seysse, Mardi 26 septembre 2023, 20h, Maison de Pays

Nombre de participants : 44 personnes – Heure de fin : 22h10.

Compte-rendu de la réunion publique

Pour toute demande d'informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter la Communauté de Communes Usse et Rhône au 04 50 56 15 30 ou accueil@cc-ur.fr.

Introduction de Paul RANNARD, Président de la CC Usse et Rhône. Il indique qu'il s'agit de trois mêmes réunions publiques à Seysse, Frangy et Éloise. Ces réunions publiques ont été voulues pour être une présentation à mi-mandat mais aussi un moment d'échange avec la population.

Le déroulé de la présentation, ainsi que le présent compte-rendu est en ligne sur le site de la CC Usse et Rhône : www.usse-et-rhone.fr.

Les Vice-présidents intervenants :

- M. David BANANT, délégué à l'urbanisme,
- M. Patrick CHAPEL, délégué à l'administration générale et aux ressources humaines,
- M. André-Gilles CHATAGNAT, délégué au social, à l'enfance et à la jeunesse,
- M. Emmanuel GEORGES, délégué à l'environnement,
- M. Gérard LAMBERT, délégué au tourisme,
- M. Jean-Yves MÂCHARD, délégué aux mobilités et à la communication,
- M. Jean-Louis MAGNIN, délégué aux bâtiments et aux services techniques,
- M. Rémi PONCET, délégué à l'assainissement,
- Mme Sylvie TARAGON, déléguée aux finances,
- M. Christian VERMELLE, délégué au développement économique.

Paul RANNARD introduit la réunion publique en remerciant les personnes présentes et en rappelant les grandes lignes du mandat 2017-2020 et celles entreprises depuis 2020. Il passe

¹ CC : Communauté de Communes.

la parole aux Vice-présidents pour la présentation des actions entreprises concernant leurs délégations et des projets.

Échanges avec la population :

Paul RANNARD passe la parole à la salle pour des questions, remarques et observations.

On est plusieurs parents à se plaindre des transports scolaires entre Seyssel et Rumilly avec un car qui avant faisait deux retours mais aujourd'hui plus qu'un seul à 18 heures pour les lycéens. Les lycéens ne peuvent plus prendre le transport de 17 heures et font des journées élargies.

Le transports scolaire entre le lycée de Rumilly et Usses et Rhône est géré par la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie. Dans le cas des deux cars entre 17h et 18h, l'organisation était difficile et les cars se trouvaient pleins, il aurait fallu doubler le circuit et c'est pour cela qu'ils ont fait le choix de réserver le premier car pour les collégiens et le deuxième pour les lycéens. La CC de Rumilly Terre de Savoie a mis en place un règlement pour simplifier car si les lycéens prennent les places avant les collégiens, l'organisation est trop compliquée et les collégiens restent sur place. Il y a aussi les cartes de transports achetées par les familles et qui ne sont pas utilisées, ce qui rend compliqué de prévoir le remplissage au réel.

Parfois le car du matin ne vient plus.

Il peut y avoir des problèmes mais en général celui-là est maintenu.

Peut-on avoir un numéro de portable pour savoir si le bus peut passer ou non ?

Nous passons beaucoup par le relais des élus locaux qui avertissent directement le Vice-président ou la Communauté de Communes pour les problèmes de circuits.

En tant que Président du « monde à l'Envers », nous voudrions faire partie des réunions du PCAET² mais comment, en tant qu'association qui mène des actions, elle peut bénéficier d'une aide du plan climat ? Cette action vise à planter des arbres pour renaturer. Ce projet avance bien, est porté surtout par des grandes villes.

Il faut chercher si des aides financières existent. Mais il convient notamment de communiquer sur leurs actions auprès des acteurs d'Usses et Rhône.

Un document existe, sous la forme d'un document A3, disponibles auprès des collectivités.

Il faut également contacter les Communes car ces plantations se feraient dans les communes. Par rapport au PCAET, il faut que l'association intervienne lorsque les plans d'action seront définis. Les élus ont le souci de ne pas dénaturer les sites. L'économie est nécessaire pour financer l'écologie. Il convient de chercher des financements supplémentaires. Des Communes sont intéressées.

² PCAET : Plan Climat Air-Énergie Territorial.

Lorsque nous déboisons, nous sommes tenus de compenser, qu'est-ce que cela veut dire ?

Cela veut dire que l'on reboise ou que l'on améliore l'existant en lien avec l'ONF par exemple pour compenser l'impact de l'artificialisation des sols. Des zones entières sont parfois dédiées à ces compensations écologiques, comme à Clarafond-Arcine à la suite des travaux de la ZAC³ 3. Mais cela consiste parfois à déboiser pour recréer des zones humides et donc favoriser le remplissage des nappes phréatiques. À des endroits, il faut planter des arbres mais dans d'autres, il faut recréer des zones humides, avec des abris pour les animaux. C'est important de préserver nos ressources pour donner aux générations futures les moyens de leur développement.

Sur le PCAET, depuis la réunion de lancement nous apprenons que le diagnostic a été validé et c'est dommage que les Communes n'aient pas été associées pour s'en saisir en amont.

Nous avons un environnement financière à tenir pour établir le PCAET mais les Communes seront associées aux actions qui suivent le diagnostic, qui n'est qu'un état des lieux.

La représentativité est faible avec un COPIL⁴ à 6 personnes pour 26 Communes.

Le diagnostic sera diffusé mais un partage en commun sera fait avec les Communes pour construire le programme d'actions. Le COPIL est une chambre d'enregistrement, le travail aura lieu dans les différentes réunions de partage qui vont être organisées.

Nous regrettons que le travail ait été produit de manière discrète avec peu de concertation.

Le travail le plus intéressant débute maintenant avec les actions et donc la concertation.

Un travail va être mené avec les entreprises, l'agriculture, c'est dommage de ne pas être associé en amont.

Une réunion va être organisée en octobre pour présenter le diagnostic et toute personne se sentant concernée pourra intervenir.

Dans quels secteurs d'activités sont les entreprises en cours de discussion pour des baux et le nombre d'emplois qui seront créés ?

Il y a des entreprises dans l'industrie, l'agro-alimentaire et l'artisanat avec 30 à 40 emplois à la clé, par entreprise. Il est précisé qu'il ne s'agit plus de loyers mais de baux à 70 ans pour que la collectivité conserve le contrôle de l'évolution des entreprises. La CC Usse et Rhône est très regardante sur l'emploi qui sera proposé derrière, de même que la surface construite, avec au moins 30 à 40 % de constructions. L'Ecopôle de la Semine compte plus de 100 emplois mais ne trouve malheureusement pas preneur dans le vivier sur place. Il faut donc en effet ramener d'ailleurs mais aussi pouvoir trouver le personnel, avec les logements et la gestion de l'eau.

Est-ce que la ZAC est vouée à s'agrandir encore ?

Les ZAC 1, 2 et 3 sont bien délimitées. Une extension était prévue avec la ZAC 4 mais elle a été mise en sommeil pour ce mandat. Il devra y avoir une nouvelle enquête publique. Il y

³ ZAC : Zone d'Aménagement Concertée.

⁴ COPIL : Comité de Pilotage.

aura en revanche un espace pour une nouvelle station-service de carburants et de bornes de recharges électriques.

Sans autres questions, le Président clôt la réunion et remercie l'ensemble des personnes présentes.

**Fait à Seyssel, le 26 septembre 2023.
Le Président, Paul RANNARD.**

